

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE PREMIER INVESTISSEMENT
DEPOT D'UN PROJET D'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE**

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE



INITIEE PAR

PREMIER INVESTISSEMENT SAS

PRESENTEE PAR



PRIX DE L'OFFRE : 35 euros par action

DUREE DE L'OFFRE : 10 jours de négociation

Le calendrier de l'Offre sera fixé par l'Autorité des Marchés Financiers (ci-après l'**« AMF »**) conformément aux dispositions de son règlement général.



Le présent communiqué relatif au dépôt le 14 octobre 2016 auprès de l'AMF pour le compte de Premier Investissement SAS est diffusé en application des dispositions de l'article 231-16 du règlement général de l'AMF.

**L'OFFRE ET LE PROJET DE NOTE D'INFORMATION
RESTENT SOUMIS A L'EXAMEN DE L'AMF.**

Le projet de note d'information est disponible sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et peut être obtenu sans frais auprès de :

- **Premier Investissement**, 50 route de la Reine, 92100 Boulogne-Billancourt et
- **Portzamparc Société de Bourse**, 13, rue de la Brasserie, 44100 Nantes.

Les informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur seront déposées auprès de l'AMF et mises à disposition du public, au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'offre, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF.

1. **PRÉSENTATION DE L'OFFRE**

1.1. PRESENTATION DE L'OFFRE ET IDENTITE DE L'INITIATEUR

En application de l'article L.433-1 du Code monétaire et financier et conformément au titre III du livre II et en particulier aux dispositions des articles 231-1 et 233-1 1° du règlement général de l'AMF, Premier Investissement, société par actions simplifiée au capital de 10 222 892 euros, dont le siège social est situé 50 route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 315 904 144 (l'"**Initiateur**" ou "**Premier Investissement**"), agissant de concert avec les membres du Concert (tel que ce terme est défini ci-dessous), propose de manière irrévocable aux actionnaires de la société Les Nouveaux Constructeurs, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 16 039 755 euros dont le siège social est situé au 50 route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 722 032 778 ("**LNC**" ou la "**Société**"), et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment B du marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0004023208 et le mnémonique LNC (les "**Actions**"), d'acquérir, dans les conditions décrites ci-après (l'"**Offre**"), la totalité de leurs Actions au prix de 35 euros par Action (le "**Prix de l'Offre**") payable exclusivement en numéraire.

Premier Investissement est une société holding de droit français, contrôlée par Monsieur Olivier Mitterrand, dont 100% du capital et des droits de vote sont détenus par Monsieur Olivier Mitterrand, Monsieur Moïse Mitterrand, Monsieur Guillaume Nadd Mitterrand, Monsieur Louis-David Mitterrand, Monsieur Maël Mitterrand, Madame Marie Mitterrand, et Madame Antigone Mitterrand, et dont la participation dans le capital de la Société constitue son principal actif.

L'Initiateur agit de concert avec (i) la société Premier Associés¹ ("**Premier Associés**"), contrôlée par l'Initiateur, (ii) la société SC Magellan² ("**SC Magellan**"), contrôlée par Monsieur Moïse Mitterrand, et (iii) Monsieur Olivier Mitterrand, Monsieur et Madame Moïse Mitterrand, Monsieur Guillaume Nadd Mitterrand, Monsieur Louis-David Mitterrand, Monsieur Maël Mitterrand, Madame Marie Mitterrand, et Madame Antigone Mitterrand (le "**Concert**"). Le Concert détient, à la date des présentes, 13 661 770 Actions représentant 85,2% du capital et 89,8% des droits de vote de la Société (le détail de la répartition du capital et des droits de vote est décrit au paragraphe 1.2.2 ci-dessous). Il est précisé que Premier Investissement est seul responsable du financement de l'Offre.

L'Offre vise la totalité des Actions non détenues directement ou indirectement par le Concert, à l'exception des 133 854 Actions détenues par certains membres du Directoire³ ayant consenti à ne pas apporter leurs Actions à l'Offre (le détail des engagements de ne pas apporter à l'Offre est décrit

¹ Premier Associés est une société par actions simplifiée au capital de 2 382 999,85 euros, dont le siège social est situé 50 route de la Reine 92100 Boulogne-Billancourt, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 562 048 256. Le capital et les droits de vote de Premier Associés sont majoritairement détenus par Premier Investissement.

² SC Magellan est une société civile au capital de 5 967 680 euros, dont le siège social est situé 16 avenue Elisée Reclus 75007 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 539 641 795. Le capital et les droits de vote de SC Magellan sont majoritairement détenus par Monsieur Moïse Mitterrand.

³ Les membres du Directoire ayant consenti à ne pas apporter à l'Offre incluent MM. Fabrice Desrez, Ronan Arzel et Paul-Antoine Lecocq.

au paragraphe 1.2.6.2), soit un nombre total maximum de 2 244 131 Actions de la Société, représentant 14,0% du capital et 9,3% des droits de vote.

Il n'est pas dans l'intention de l'Initiateur de demander, le cas échéant, un retrait obligatoire.

L'Offre est présentée par Portzamparc Société de Bourse qui garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre en application de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF. La durée de l'Offre sera de 10 jours de négociation.

1.2. MOTIFS DE L'OFFRE ET INTENTIONS DE L'INITIATEUR

1.2.1. Contexte de l'Offre

L'Initiateur a déposé le 14 octobre 2016 un projet d'offre publique d'achat simplifiée portant sur la totalité des Actions non-détenues par le Concert, à l'exception des 133 854 Actions détenues par certains membres du Directoire ayant consenti à ne pas apporter leurs Actions à l'Offre (le détail des engagements de ne pas apporter à l'Offre est décrit au paragraphe 1.2.6.2), au prix de 35 euros par Action.

L'Offre sera réalisée suivant la procédure simplifiée conformément aux dispositions des articles 233-1 et suivants du règlement général de l'AMF, l'Initiateur détenant, individuellement et de concert, la majorité du capital et des droits de vote de la Société. L'Offre sera ouverte pour une durée de 10 jours de négociations comme indiqué dans le calendrier indicatif figurant au paragraphe 1.3.4 ci-dessous.

1.2.2. Répartition du capital et des droits de vote de la Société

A la connaissance de l'Initiateur, le capital et les droits de vote de la Société sont répartis de la façon suivante au 30 juin 2016 :

	Total actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Premier Investissement	11 193 501	69,8%	21 536 458	78,8%
Premier Associés	2 200 000	13,7%	2 733 250	10,0%
SC Magellan	250 515	1,6%	250 515	0,9%
Famille Mitterrand	17 754	0,1%	19 844	0,1%
Total concert	13 661 770	85,2%	24 540 067	89,8%
Actions du Directoire ¹	133 854	0,8%	253 959	0,9%
Public ²	2 244 131	14,0%	2 543 555	9,3%
Total	16 039 755	100,0%	27 337 581	100,0%

Source: Société

Notes : (1) Sont incluses les Actions détenues par MM. Fabrice Desrez, Ronan Arzel et Paul-Antoine Lecocq.

(2) Sont incluses les 1 000 actions auto-détenues par la Société.

Il n'existe aucune action gratuite en cours de période d'acquisition ou de conservation ni aucun droit, option, titre de capital ou instrument financier pouvant donner accès, immédiatement ou à terme, au capital social ou aux droits de vote de la Société autres que les Actions de la Société.

1.2.3. Motifs et intérêts de l'opération pour la Société et ses actionnaires

L'Initiateur souhaite consolider sa participation dans le capital de la Société dans un contexte de financement favorable tout en offrant aux actionnaires de la Société qui le souhaitent une liquidité que le marché ne parvient pas à leur offrir dans le contexte actuel.

L'Initiateur propose aux actionnaires de la Société qui apporteront leurs Actions à l'Offre une liquidité immédiate sur l'intégralité de leur participation au prix de 35 euros par Action, qui représente une prime de 21% par rapport au cours de clôture du 28 septembre 2016, dernier jour de négociation précédent l'annonce de la Société et l'Initiateur de l'intention de ce dernier de déposer un projet d'offre publique, et de 28% par rapport à la moyenne pondérée par les volumes des 60 derniers cours de bourse précédent cette même date.

L'Offre permettra en outre à l'Initiateur d'anticiper la réduction partielle ou totale des droits financiers indirects de l'Initiateur sur les Actions de la Société détenues par Premier Associés dans le cadre du plan d'investissement à destination des Managers de la Société (tel que ce terme est défini ci-après) dont les principaux termes sont décrits au paragraphe 1.2.6.1.

1.2.4. Intentions de l'Initiateur et de son actionnaire pour les douze mois à venir

1.2.4.1. Stratégie – politique industrielle et commerciale

L'Offre s'inscrit dans une logique de poursuite de l'activité et du développement de la Société et n'aura pas d'impact sur la politique industrielle et commerciale de la Société.

1.2.4.2. Orientation en matière d'emploi - Composition des organes sociaux et de direction de la Société

L'Offre n'aura pas d'incidence sur la politique de la Société en matière d'emploi et n'entraînera pas de changement au sein de la direction en place.

1.2.4.3. Synergies, gains économiques et perspectives d'une fusion

L'Offre ne s'inscrit pas dans un projet de rapprochement avec d'autres sociétés.

1.2.4.4. Politique de distribution de dividendes

A la date des présentes, la Société n'a pas mis en place de politique de distribution de dividendes. Toute distribution de dividendes sera décidée par les organes sociaux de la Société en fonction de sa capacité de distribution et de ses besoins de financement.

1.2.4.5. Intention concernant la cotation des Actions de la Société à l'issue de l'Offre

La Société et l'Initiateur n'ont pas l'intention de demander la radiation des Actions du marché réglementé d'Euronext Paris ni de procéder, le cas échéant, à un retrait obligatoire.

1.2.5. Acquisition au cours des douze derniers mois

Au cours des douze derniers mois précédent le dépôt du projet d'Offre, parmi les membres du Concert, SC Magellan a procédé aux acquisitions suivantes :

Du 15 octobre 2015 au 14 octobre 2016

Entité	SC Magellan
Nombre de transactions	58
Nombre total d'actions acquises	141 822
Prix moyen par action (€)	19,95
Prix maximum par action (€)	26,47
Prix minimum par action (€)	17,71

Source: Site de l'AMF

1.2.6. Accords susceptibles d'avoir une influence sur l'appréciation de l'Offre ou son issue

1.2.6.1. Engagements liant les associés de la société Premier Associés

L'Initiateur a mis en place en juin 2013 un programme d'investissement à destination d'une trentaine de managers de LNC (les **"Managers"**) permettant à ces derniers d'être associés au développement de la Société par le biais d'un investissement dans la société Premier Associés. Par suite d'une acquisition hors marché et d'un apport d'Actions LNC par la société Premier Investissement, Premier Associés a franchi le seuil de 10% du capital social et des droits de vote de la Société puis stabilisé sa participation à 2 200 000 Actions LNC (D&I 213C0708 du 19 juin 2013 et D&I 213C0715 du 20 juin 2013).

Le plan permet aux Managers, en leur qualité d'associés de la société Premier Associés, de bénéficier, à partir de juin 2018, de tout ou partie des droits financiers sur les 2 200 000 Actions LNC détenues par Premier Associés, en fonction du degré d'atteinte des objectifs de performance définis en début de plan, liés aux résultats opérationnels courants appréciés sur le périmètre d'activité française et sur une base consolidée de LNC tels que ressortant des comptes consolidés certifiés au titre des exercices 2013 à 2017 (inclus).

Le plan ne prévoit pas de transfert de propriété des Actions détenues par Premier Associés vers les Managers, les statuts de Premier Associés prévoyant le maintien de la détention par Premier Associés des 2 200 000 Actions LNC jusqu'en 2021.

Dans l'hypothèse d'atteinte à 100% des objectifs, l'Initiateur n'aura plus, à partir de 2018, de droit financier sur les Actions LNC détenues par Premier Associés mais conservera cependant, quel que soit le degré d'atteinte des objectifs, la majorité des deux tiers des droits de vote de Premier Associés.

1.2.6.2. Engagements de non-apport à l'Offre pris par certains actionnaires de la Société

La société Premier Associés, détenant 2 200 000 Actions représentant 13,7% du capital et 10,0% des droits de vote de la Société, agissant de concert avec l'Initiateur, s'est engagée auprès de l'Initiateur à ne pas apporter à l'Offre les Actions de la Société qu'elle détient. De par ses statuts, Premier Associés est tenue de maintenir une participation d'au moins 2 200 000 Actions dans le capital de la Société.

La société SC Magellan, détenant 250 515 Actions représentant 1,56% du capital et 0,92% des droits de vote de la Société, agissant de concert avec l'Initiateur, s'est engagée auprès de l'Initiateur à ne pas apporter à l'Offre les Actions de la Société qu'elle détient.

Monsieur Olivier Mitterrand, Monsieur et Madame Moïse Mitterrand, Monsieur Guillaume Nadd Mitterrand, Monsieur Louis-David Mitterrand, Monsieur Maël Mitterrand, Madame Marie Mitterrand, et Madame Antigone Mitterrand, détenant en cumulé 17 754 Actions représentant 0,11% du capital et 0,07% des droits de vote de la Société, agissant de concert avec l'Initiateur, se sont engagés auprès de l'Initiateur à ne pas apporter à l'Offre les Actions de la Société qu'ils détiennent.

Monsieur Fabrice Desrez, Monsieur Ronan Arzel et Monsieur Paul-Antoine Lecocq, tous trois membres du Directoire, détenant en cumulé 133 854 Actions représentant 0,83% du capital et 0,93% des droits de vote de la Société, se sont engagés auprès de l'Initiateur à ne pas céder les Actions de la Société qu'ils détiennent jusqu'à la clôture de l'Offre et à ne pas les apporter à l'Offre.

A l'exception des accords décrits ci-dessus, l'Initiateur n'a pas connaissance d'accords susceptibles d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de l'Offre ou sur son issue.

1.3. CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

1.3.1. Termes de l'Offre

En application des dispositions des articles 231-13 et suivants du règlement général de l'AMF, Portzamparc Société de Bourse, agissant pour le compte de l'Initiateur, a déposé auprès de l'AMF le projet d'Offre sous la forme d'un projet d'offre publique d'achat volontaire.

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée régie par les articles 233-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

L'Initiateur s'engage irrévocablement auprès des actionnaires de la Société à acquérir, au prix de 35 euros par action, toutes les Actions de la Société visées par l'Offre, telles que décrites au paragraphe 1.3.2 ci-dessous, qui seront présentées à l'Offre pendant une période de 10 jours de négociation.

Portzamparc Société de Bourse garantit, en qualité d'établissement présentateur de l'Offre, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

1.3.2. Nombre d'Actions susceptibles d'être apportées à l'Offre

L'Offre porte sur la totalité des Actions de la Société non détenues par le Concert, à l'exception des 133 854 Actions détenues par certains membres du Directoire ayant consenti à ne pas apporter leurs Actions à l'Offre (le détail des engagements de ne pas apporter à l'Offre est décrit au paragraphe 1.2.6.2), soit, sur la base du capital social de la Société à la date du présent document, 2 244 131 Actions de la Société, représentant 14,0% du capital et 9,3% des droits de vote de la Société.

1.3.3. Modalités de l'Offre

1.3.3.1. L'Offre

Le projet d'Offre a été déposé auprès de l'AMF le 14 octobre 2016. Un avis de dépôt a été publié par l'AMF sur son site Internet (www.amf-france.org).

Conformément aux dispositions de l'article 231-16 du règlement général de l'AMF, le projet de note d'information tel que déposé auprès de l'AMF est tenu gratuitement à la disposition du public aux sièges de l'Initiateur et de Portzamparc Société de Bourse et a été mis en ligne sur le site Internet de l'AMF.

Le projet d'Offre et le projet de note d'information restent soumis à l'examen de l'AMF.

L'AMF publiera sur son site Internet une déclaration de conformité motivée relative à l'Offre après s'être assurée de la conformité de l'Offre aux dispositions législatives et réglementaires qui lui sont applicables. Cette décision de conformité emportera visa de la note d'information. L'AMF publiera un avis d'ouverture de l'Offre et Euronext Paris publiera, dans un avis, le calendrier et les modalités de l'Offre.

En cas de visa par l'AMF, la note d'information visée ainsi que le document contenant les autres informations relatives aux caractéristiques notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur seront disponibles sur les sites Internet de l'AMF et seront mis à la disposition du public au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre. Des exemplaires de ces documents seront également disponibles gratuitement aux sièges de l'Initiateur et de Portzamparc Société de Bourse.

Conformément aux dispositions des articles 231-27 et 231-28 du règlement général de l'AMF, un communiqué de presse précisant les modalités de mise à disposition de ces documents sera diffusé par l'Initiateur.

1.3.3.2. Procédure de présentation des Actions à l'Offre

Les actionnaires qui souhaiteraient apporter leurs Actions à l'Offre doivent vendre leurs Actions sur le marché et devront remettre à l'intermédiaire financier dépositaire de leurs Actions un ordre d'apport à l'Offre conforme au modèle qui sera mis à leur disposition par cet intermédiaire, au plus tard à la date de clôture de l'Offre.

Les actionnaires dont les Actions sont inscrites en compte au nominatif pur et qui souhaitent les apporter à l'Offre doivent demander l'inscription de leurs Actions au nominatif administré chez un intermédiaire financier habilité, à moins qu'ils n'en aient demandé au préalable la conversion au porteur, auquel cas ils perdront les avantages attachés au caractère nominatif des Actions (tels que par exemple les droits de vote doubles).

Les Actions apportées à l'Offre devront être librement négociables et libres de tout privilège, gage, nantissement, autre sûreté ou restriction de quelque nature que ce soit restreignant le libre transfert de leur propriété. L'Initiateur se réserve le droit d'écartier toutes les Actions apportées qui ne répondraient pas à cette condition.

L'Offre s'effectuera par achats sur le marché, le règlement livraison étant effectué au fur et à mesure de l'exécution des ordres, deux (2) jours de négociation après chaque exécution. Les frais de négociation (à savoir les frais de courtage et la TVA afférente) resteront en totalité à la charge des actionnaires vendeurs.

Les ordres de présentation des Actions à l'Offre seront irrévocables.

Portzamparc Société de Bourse, agissant en qualité de prestataire de services d'investissements, se portera acquéreur, pour le compte de l'Initiateur, de toutes les Actions qui seront apportées à l'Offre.

1.3.3.3. Le Retrait Obligatoire

Il n'est pas dans l'intention de l'Initiateur de demander, le cas échéant, un retrait obligatoire.

1.3.4. Calendrier indicatif de l'Offre

Un calendrier indicatif est proposé ci-dessous :

[14] octobre 2016 Dépôt du projet de note d'information auprès de l'AMF ; mise à disposition du public et mise en ligne sur le site Internet de l'AMF du projet de note d'information ; diffusion d'un communiqué informant de la mise à disposition de ces informations.

[3] novembre 2016 Déclaration de conformité de l'Offre par l'AMF emportant visa de la note d'information.

[4] novembre 2016	Mise à disposition du public et mise en ligne sur les sites Internet de l'AMF et de la Société de la note d'information visée, ainsi que des documents "Autres informations" relatifs aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de la Société et de l'Initiateur. Diffusion d'un communiqué informant de la mise à disposition de la note d'information et des documents "Autres informations".
[7] novembre 2016	Ouverture de l'Offre
[18] novembre 2016	Clôture de l'Offre
[21] novembre 2016	Publication par l'AMF de l'avis de résultat définitif de l'Offre

1.3.5. **Restriction concernant l'Offre à l'étranger**

L'Offre est faite exclusivement en France. Le présent communiqué n'est pas destiné à être distribué dans des pays autres que la France.

La diffusion du présent communiqué et tout autre document relatif à l'Offre, l'Offre, l'acceptation de l'Offre, ainsi que la livraison des Actions peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Les personnes en possession de ce document sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. L'Initiateur décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par qui que ce soit des restrictions applicables.

Le présent communiqué, le projet de note d'information et tout autre document relatif à l'Offre ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation ou une offre d'achat de valeurs mobilières dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou sollicitation est illégale. L'Offre ne fera l'objet d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France.

Notamment, concernant les Etats-Unis, il est précisé que l'Offre n'est pas faite, directement ou indirectement à des personnes ayant leur résidence Etats-Unis ou à des "US persons" (au sens de Regulation S pris en vertu de l'U.S. Securities Act de 1933), par les moyens des services postaux ou par tout moyen de communication ou instrument de commerce (y compris, sans limitation, la transmission par télécopie, télex, téléphone ou courrier électronique) des Etats-Unis ou par l'intermédiaire des services d'une bourse de valeurs des Etats-Unis. En conséquence, aucun exemplaire ou copie du présent communiqué et aucun autre document relatif à l'Offre, ne pourra être envoyé par courrier, ni communiqué ou diffusé par un intermédiaire ou toute autre personne aux Etats-Unis de quelque manière que ce soit.

Aucun actionnaire de la Société ne pourra apporter ses actions à l'Offre s'il n'est pas en mesure de déclarer (i) qu'il n'a pas reçu aux Etats-Unis de copie du présent communiqué ou de tout autre document relatif à l'Offre, et qu'il n'a pas envoyé de tels documents aux Etats-Unis, (ii) qu'il n'a pas

utilisé, directement ou indirectement, les services postaux, les moyens de télécommunications ou autres instruments de commerce ou les services d'une bourse de valeurs des Etats-Unis en relation avec l'Offre, (iii) qu'il n'est pas une personne ayant sa résidence aux Etats-Unis ou une "US person", (iv) qu'il n'était pas sur le territoire des Etats-Unis lorsqu'il a accepté les termes de l'Offre ou, transmis son ordre d'apport d'actions, et (v) qu'il n'est ni agent ni mandataire agissant pour un mandant autre qu'un mandant lui ayant communiqué ses instructions en dehors des Etats-Unis. Les intermédiaires habilités ne pourront pas accepter les ordres d'apport d'actions qui n'auront pas été effectués en conformité avec les dispositions ci-dessus (à l'exception de toute autorisation ou instruction contraire de ou pour le compte de l'Initiateur, à la discrétion de cette dernière).

Le présent communiqué ne constitue ni une offre de vente ni une sollicitation d'un ordre d'achat de valeurs mobilières aux Etats-Unis. Pour les besoins du paragraphe précédent, on entend par Etats-Unis, les Etats-Unis d'Amérique, leurs territoires et possessions, ou l'un quelconque de ses Etats et le District de Columbia.

2. ELEMENTS D'APPRECIATION DU PRIX OFFERT

Les éléments d'appréciation du Prix de l'Offre de 35 euros par Action LNC ont été préparés par Portzamparc Société de Bourse, établissement présentateur de l'Offre, à partir d'informations publiquement disponibles et d'informations communiquées par la Société.

La synthèse des éléments d'appréciation du prix de l'offre préparés par Portzamparc figure ci-dessous:

Méthodes	Prix par Action (€)	Prime (décote) induite par le Prix de l'Offre
Comparaison avec le cours de bourse		
Cours de clôture du 28 septembre 2016	28,89	21%
CMP 20 jours	27,73	26%
CMP 60 jours	27,44	28%
CMP 6 mois	25,04	40%
CMP 1 an	21,28	64%
Actif Net Comptable	18,63	88%
Comparables boursiers		
Borne basse	18,17	93%
Borne haute	31,19	12%
Actualisation des flux de trésorerie		
Borne basse	24,50	43%
Valeur centrale	27,52	27%
Borne haute	31,02	13%

Source : Portzamparc.

3. CONTACT

Relations Media

Premier Investissement

Marie Mitterrand

Tél : 01 77 45 37 70

Courriel : marie@casadei.fr

Avertissement : Cette Offre est faite exclusivement en France. Les informations qui précèdent, l'Offre et son acceptation, peuvent, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, ni directement, ni indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. Les personnes en possession du présent communiqué et de tout document se rapportant à l'Offre sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer. Premier Investissement décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation par toute personne des restrictions qui lui sont applicables.

Les informations qui précèdent et les documents qui s'y rapportent ne constituent pas une offre de vente ou une sollicitation ou une offre d'achat de valeurs mobilières dans tout autre pays dans lequel une telle offre ou sollicitation est illégale. L'Offre ne fera l'objet d'aucun enregistrement ou visa en dehors de la France. L'Offre décrite aux présentes n'a pas été et ne sera pas présentée auprès de la Securities and Exchange Commission américaine et ne sera pas ouverte aux actionnaires aux Etats-Unis.